

**L'ESPRIT
SPORTIF
ÇA COMPTE !**



LA GAGNANTE ET LA
PERDANTE
OU VICE VERSA ?

Brochure publiée par :

Le service des communications de la Régie
de la sécurité dans les sports du Québec

Rédaction du texte : Guy Godin

Révision du texte : Guy Régnier
Marie-Claude Lanoue

Caricatures : Délatrice

Coordinateur de la production : Yvan Lépine

© Gouvernement du Québec, 1994

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 1994
Bibliothèque nationale du Canada

6^e édition revue et corrigée
I.S.B.N. : 2-550-29280-4

L'ESPRIT SPORTIF ÇA COMPTE !

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Historique.....	4
L'esprit sportif.....	7
1. l'observation des règlements	
2. le respect de l'officiel et l'acceptation de ses décisions	
3. le respect de l'adversaire	
4. le souci de l'équité	
5. le maintien de sa dignité	
Au-delà du sport, l'esprit sportif.....	20
La charte de l'esprit sportif.....	24

Introduction

La Loi sur la sécurité dans les sports confie au ministre responsable du Loisir, du Sport et du Plein Air, le rôle de veiller à ce que les Québécois*, à quelque niveau que ce soit, puissent pratiquer leur sport favori dans les conditions les plus sécuritaires possible. Le Secrétariat au loisir et au sport (SLS) poursuit cet objectif, notamment par l'adoption de réglementations, par des recherches, par des campagnes de sensibilisation et par la diffusion de documents d'information.



* Note: À moins que le contexte ne s'y oppose, partout dans le document où le genre masculin est utilisé, il doit être compris comme incluant le genre féminin et réciproquement.

Le SLS veut également contribuer à rendre la pratique des sports plus saine pour les participants en incitant ces derniers et les gens qui les encadrent à respecter l'éthique du sport.

Alors que la croyance populaire veut que la pratique du sport favorise chez les jeunes le développement des valeurs associées à l'esprit sportif, comme l'honnêteté et le respect de l'autre, les résultats de nombreuses recherches et la simple observation sur les sites de compétitions nous indiquent trop souvent le contraire.

Bien que les enfants et les adolescents connaissent les règles de l'éthique sportive, ils sont peu enclins à les mettre en pratique. 57 % des 1 056 jeunes sportifs de 11 à 17 ans questionnés dans une étude commandée par la Régie de la sécurité dans les sports du Québec* (RSSQ) ont affirmé qu'ils profiteraient d'un accident à un adversaire pour marquer un point, si ce point représentait la victoire pour eux ou leur équipe; 71 % critiqueraient ouvertement un officiel si ce dernier commettait une erreur qui risquerait de leur faire perdre une compétition. Dans les sports de contact ou de collision, 30 % des blessures sont causées par des gestes illégaux.

C'est pour redonner une saveur plus humaine au sport de compétition pratiqué par les enfants et les

* La RSSQ fut abolie en 1998 et les fonctions énumérées dans la Loi sur la sécurité dans les sports du Québec sont maintenant assumées par le ministre responsable du Loisir, du Sport et du Plein Air.

jeunes adolescents que le SLS fait des efforts pour promouvoir l'esprit sportif.

Cette brochure « L'esprit sportif, ça compte! » s'adresse aux entraîneurs, aux dirigeants, aux parents, aux spectateurs et aux participants pour les sensibiliser à la notion de l'esprit sportif et les inciter à poser des gestes concrets témoignant de l'esprit sportif.

La pratique du sport n'est ni bonne ni mauvaise en soi. La valeur formatrice du sport dépend de l'attitude du participant et surtout de celle des responsables qui l'encadrent. C'est pourquoi il est essentiel que chacun fasse sa part pour rendre la pratique du sport plus saine.

Historique

Dès les premières manifestations sportives, à l'époque des olympiades de la Grèce antique, on attendait des athlètes qu'ils fassent preuve d'esprit sportif entre autres, en reconnaissant dignement la supériorité d'un adversaire dans la défaite. Plus tard, au Moyen Age les tournois de chevaliers étaient régis par un code basé sur la loyauté et l'honnêteté des participants. Plus près de nous, au siècle dernier, l'Angleterre favorisait une pratique sportive reposant sur la gentilhommérie et le fair-play, c'est-à-dire le respect des règles écrites et non-écrites. Le français, Pierre De Coubertin, père des jeux olympiques modernes, a tenu à associer étroitement à l'olympisme l'honneur, la loyauté, le respect des autres et de soi-même. Une série d'attitudes habituellement associées à l'esprit sportif.



Dans cette perspective, le Conseil international pour l'éducation physique et le sport en France publiait en 1964 un manifeste sur le sport, affirmant que l'esprit sportif constitue l'essence même de tous les sports tant au niveau professionnel qu'au niveau amateur.

La même année était fondé le Comité international pour le fair-play, organisme voué à la promotion de l'esprit sportif à travers le monde. À chaque année, le Comité remet des prix à des athlètes de niveau international qui se sont distingués au chapitre du fair-play.

Chez nous, le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, par son Comité national d'étude sur les jeux de l'enfant, publiait, en 1979, un code sportif traitant des attitudes à favoriser dans la pratique des sports : « Jouer franc jeu, code sportif pour les enfants ». En 1986, la Commission pour l'esprit sportif fut créée. À l'aide de campagnes de publicité, d'affiches, de porte-parole en milieu sportif et d'outils pédagogiques, la commission a fait la promotion de l'esprit sportif à travers le Canada pendant de nombreuses années. Fair play Canada n'existe plus aujourd'hui mais le Centre canadien pour l'éthique dans le sport traite maintenant des questions d'esprit sportif. Au Québec, le Rapport sur la violence au hockey (1977) voulait sensibiliser les citoyens du Québec à l'irrationnel de certaines attitudes ou de certains comportements non seulement des participants et de ceux qui les entourent mais également des spectateurs. D'ailleurs, on retrouve en annexe au Rapport Néron un code du fair-play qui

s'adresse à chacun des intervenants. Par la suite, plusieurs intervenants du Québec ont participé activement à la promotion de l'esprit sportif. La RSSQ, par la création d'une charte de l'esprit sportif, d'outils promotionnels et de Prix Esprit sportif a contribué largement à faire connaître le concept. Des organismes du monde sportif ont aussi sensibilisé leur milieu à l'esprit sportif notamment la Fédération québécoise du sport étudiant et Hockey Québec.

Tous ces efforts visent à ramener l'esprit sportif dans les compétitions sportives de façon à ce que la compétition reprenne tout son sens : déterminer le vrai gagnant.

L'esprit sportif

L'esprit sportif constitue une notion difficile à cerner. Nous venons toutefois d'en reconnaître certaines dimensions : loyauté, honnêteté, acceptation des règles, respect des autres et de soi-même, égalité des chances... Autant d'éléments associés à l'idée de l'esprit sportif.

Pour certains, l'esprit sportif peut signifier accepter la défaite avec dignité ou encore garder le respect de l'adversaire dans la victoire. Pour d'autres, l'esprit sportif consiste à ne pas utiliser de moyens déloyaux pour remporter la victoire. Pour plusieurs, un joueur ou un entraîneur qui n'accepte jamais les punitions qui lui sont décernées, à lui-même ou à son équipe, manque d'esprit sportif.

La participante en ringuette par exemple qui critique constamment les décisions de l'officiel ou encore le joueur de tennis ou de golf qui brise sa raquette ou son bâton après un mauvais coup manque sûrement d'esprit sportif.

C'est donc à partir des diverses notions véhiculées par les entraîneurs, les athlètes et les spectateurs, ainsi que sur la base des définitions proposées par des spécialistes dans certains champs disciplinaires comme l'histoire, la philosophie et la sociologie du sport, que la Régie de la sécurité dans les sports du Québec s'est arrêtée à l'époque sur l'approche proposée dans cette brochure.

Sans entrer dans le cadre d'une définition trop théorique, arrêtons-nous plutôt sur les manifestations mêmes de l'esprit sportif, ce qui permet de le reconnaître et d'en faire la promotion.

L'esprit sportif se manifeste par :

1. L'observation des règlements;
2. Le respect de l'officiel et l'acceptation de ses décisions;
3. Le respect de l'adversaire;
4. Le souci de l'équité;
5. Le maintien de sa dignité.

1. L'observation des règlements

L'esprit sportif commence essentiellement par l'observation intégrale et constante des règlements régissant la pratique d'un sport. Tous devraient admettre par exemple que les duels à coups de poings et autres comportements du même genre au hockey, au football, à la crosse ou au basket-ball, sont intolérables. De semblables combats ternissent ces activités sportives et ne concernent en rien ces disciplines où le talent doit primer : l'habileté à patiner ou à courir, à déjouer, à marquer des points. Les règlements interdisent d'ailleurs tant les coups de bâtons que les bagarres, la rudesse, les coups de coudes... Il apparaît donc essentiel de revenir à la pratique du sport telle que voulue par la lettre et

surtout l'esprit du règlement. À cet égard, les amateurs de hockey ont déjà pu apprécier la beauté des équipes pratiquant le véritable hockey par rapport à des formations orientées vers la violence et l'usage excessif de rudesse ou d'intimidation.

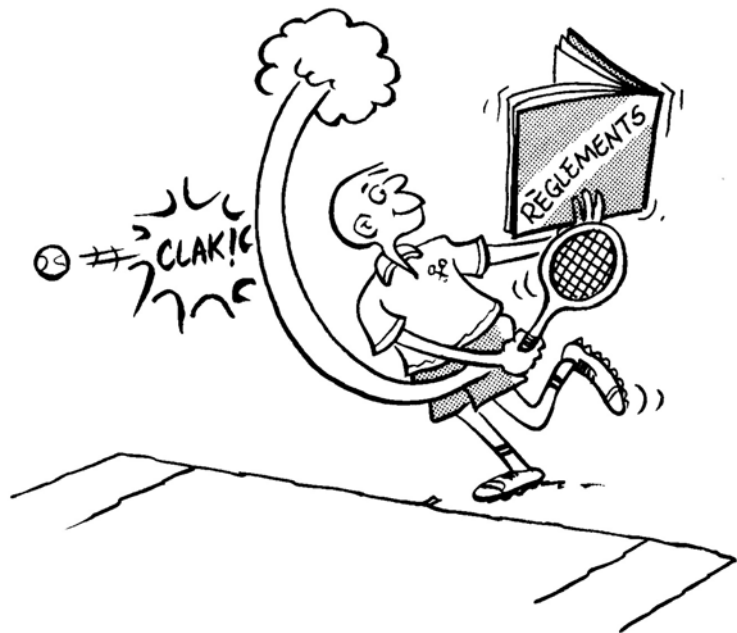
L'exemple des hockeyeurs comme Wayne Gretzky, Michel Bossy ou Michel Goulet apparaît fort éloquent sur ce point.

« Suivre les règlements... »



Tout jeu ou sport implique un code que les joueurs doivent respecter tant pour leur propre plaisir que pour vérifier leur propre valeur dans la pratique de leur discipline sportive.

À la toute fin du British Open de 1983, le golfeur professionnel Hale Irwin se trouve parmi les meneurs. Il n'a qu'à caler un coup roulé de quelques pouces pour demeurer au plus fort de la lutte. Tentant négligemment de compléter son coup, Irwin rate totalement la balle. Mais le mouvement est tellement imperceptible que ni ses adversaires, ni les officiels, ni le public décèlent la tentative ratée. Seul Irwin sait qu'il a tenté de frapper la balle. En compétiteur franc et honnête, il souligne sa faute aux officiels qui lui ajoutent un coup à sa fiche comme le prévoit le règlement, diminuant de beaucoup ses chances de l'emporter. Compte tenu des circonstances, le geste d'Irwin était une manifestation exemplaire d'esprit sportif.



L'observation des règlements va souvent de pair avec la sécurité physique des participants. Par

exemple, lors des championnats provinciaux de hockey sur glace de 1983, une étude menée par la Régie de la sécurité dans les sports du Québec auprès de 2 300 hockeyeurs a révélé que 13 % des 142 blessures relevées furent le résultat d'un geste illégal pénalisé alors que 21 % résultèrent d'un geste illégal non pénalisé. En tout donc, 34 % des blessures résultèrent d'un accroc au règlement, d'un manque d'esprit sportif.

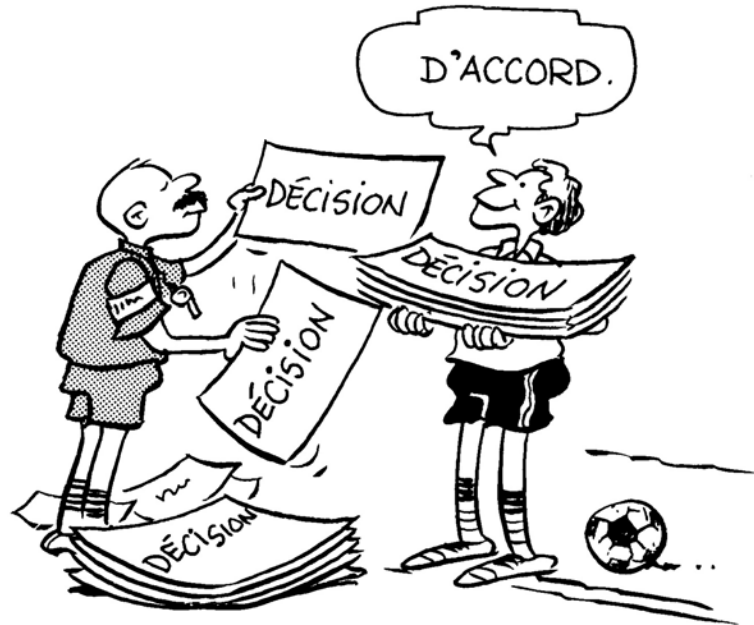
Pour que la compétition garde toute sa signification et pour diminuer les risques de blessure, l'observation des règlements, ça compte!

2. Le respect de l'officiel et l'acceptation de ses décisions

L'esprit sportif implique également l'acceptation des décisions de l'officiel. L'arbitre peut se tromper. Son jugement n'est pas infaillible mais le règlement fait de lui l'autorité régissant la compétition. Malgré l'esprit spontané de partisanerie qui anime bien normalement chacun d'eux, les entraîneurs, les participants et les spectateurs doivent accepter l'autorité de l'arbitre et toujours tenter de réagir avec calme devant les décisions de celui-ci.

L'officiel fait en quelque sorte partie du jeu; sa présence s'avère d'ailleurs essentielle au bon déroulement de l'activité. Comment organiser un match de soccer, de hockey sur gazon ou de volley-ball sans arbitres? Comment tenir une

rencontre de boxe, de gymnastique ou de lutte olympique sans la présence d'officiels?



Les officiels ne méritent pas le traitement qu'ils subissent régulièrement dans l'exercice de leurs fonctions. Pourtant, ces derniers manquent rarement de respect envers les autres. Combien de fois avez-vous vu un officiel enguirlander un entraîneur parce que la stratégie de ce dernier avait fait défaut ou encore s'en prendre à un joueur parce que celui-ci avait raté un jeu important?

Les officiels ont aussi leur part de responsabilité dans le maintien et la promotion de l'esprit sportif. Ils doivent connaître à fond toutes les règles de jeu et les appliquer en faisant preuve d'impartialité et de bon sens. Ils doivent être cohérents, objectifs et courtois quand ils déclarent une infraction. Mais

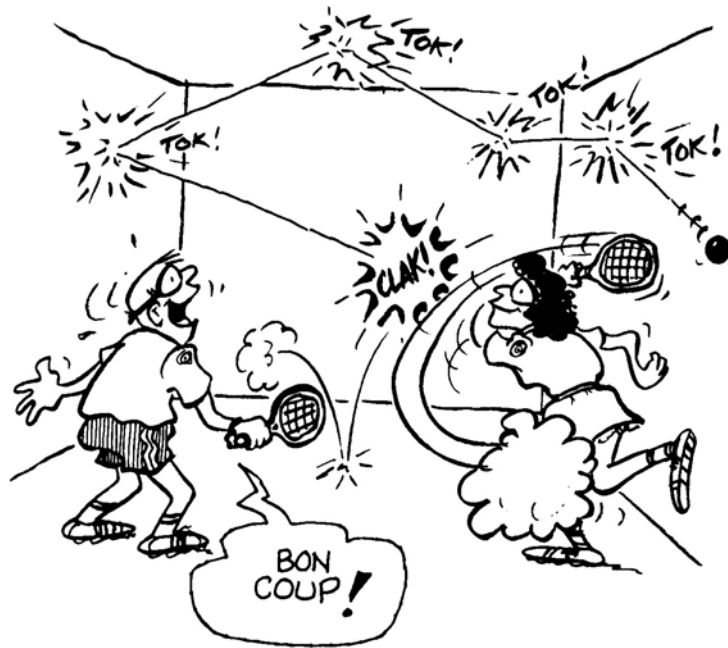
devant la rapidité et la complexité sans cesse grandissantes des gestes exécutés par les sportifs, les officiels ont de moins en moins de temps pour évaluer la situation ou le comportement des athlètes, porter un jugement et rendre une décision. Tous ceux qui s'adonnent à la pratique d'un sport devraient s'imposer l'expérience d'agir comme officiel. Après une courte période d'essai, ils pourront mieux apprécier les efforts déployés par ceux qui arbitrent régulièrement.

Respecter l'officiel et accepter toutes ses décisions, ça compte!



3. Le respect de l'adversaire

Tout sport pratiqué dans un contexte de compétition implique la présence au moins indirecte d'un adversaire. Comment manifester son talent dans de telles disciplines sans compétiteurs? Il faut donc respecter ces personnes ou équipes qui s'avèrent indispensables pour nous permettre de manifester notre propre talent pour en connaître la véritable valeur. Les athlètes qui nous sont opposés représentent donc des partenaires indispensables à la réalisation de l'activité sportive. C'est pourquoi, au même titre que l'officiel, il faut aussi respecter cet adversaire.



Pas d'adversaire, pas de compétition. Respecter l'adversaire, c'est aussi lui donner la chance d'exprimer ses talents dans le cadre des règles du jeu, c'est-à-dire sans qu'il ait à faire face constamment à des manoeuvres illégales. C'est aussi lui témoigner le même respect que nous souhaitons pour nous-mêmes. Il faut réussir à entretenir entre adversaires le goût de s'affronter à nouveau pour voir une prochaine fois lequel a progressé, lequel est devenu meilleur, lequel s'est amélioré. Ce goût ne peut reposer sur le désir de vaincre l'autre à tout prix, de le battre par des tactiques illégales ou par des manoeuvres malhonnêtes.

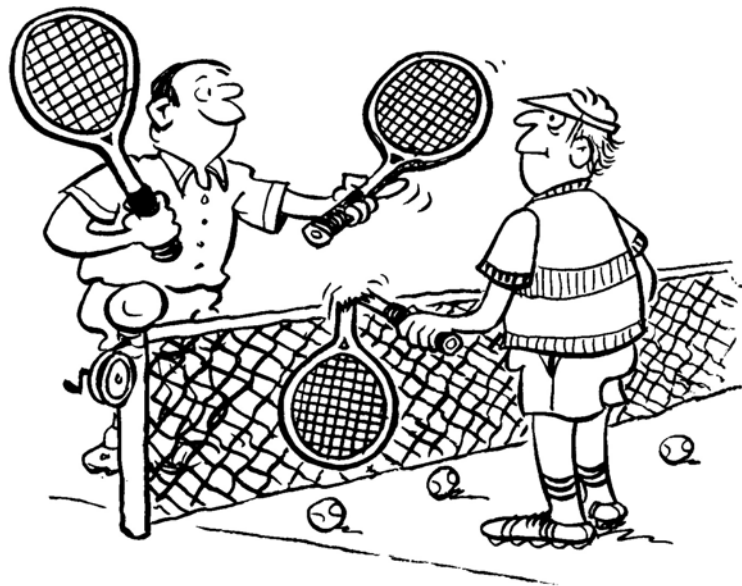
L'esprit sportif, c'est affronter loyalement un adversaire en pleine possession de ses moyens; c'est essayer d'être le meilleur dans les limites acceptées des règles du jeu. Dans un tel contexte compétitif, respecter l'adversaire, ça compte!

4. Le souci de l'équité

Le souci de l'équité se manifeste de deux façons. D'abord, pour que la compétition sportive garde tout son sens, il faut que les adversaires en présence soient à peu près d'égale force. Les exemples démontrant ce souci de l'équité dans l'organisation des compétitions sportives sont nombreux. La boxe, la lutte olympique, le judo, l'haltérophilie regroupent les adversaires selon leur poids; les ligues de hockey amateur sont structurées par catégories d'âge et par

calibre de jeu; les régates de voile regroupent les adversaires selon la dimension de leurs embarcations. Ces règles sont établies dans un but bien précis : offrir à chacun une juste chance de remporter la victoire.

Mais le souci de l'équité va plus loin que l'équilibre planifié. À la limite, le vrai sportif ne peut retirer une réelle satisfaction de sa victoire que si elle est acquise aux dépens d'un adversaire en pleine possession de ses moyens. L'athlète ne démontre pas sa supériorité en l'emportant par exemple sur un adversaire affaibli par une malheureuse circonstance. C'est ainsi, par exemple, qu'accepter un temps d'arrêt supplémentaire pour permettre à un adversaire indisposé momentanément de retrouver ses moyens pour pouvoir continuer la compétition à armes égales constitue, selon ce point de vue, une marque d'esprit sportif.



D'ailleurs, les Jeux olympiques ou certains championnats internationaux fournissent plusieurs exemples de cette facette de l'esprit sportif. L'un des plus connus s'est déroulé à Innsbruck en Autriche, aux Jeux olympiques d'hiver en 1964. Dans l'épreuve du bobsleigh à deux, le champion italien Eugenio Monti vient d'effectuer sa dernière descente dans un temps remarquable. Seul l'équipage anglais de Toni Nash peut encore le devancer. Mais l'on apprend que ce dernier ne pourra prendre le départ, une pièce de son engin s'étant rompue. Monti détache alors la pièce correspondante de son propre bobsleigh, la fait remettre à Nash qui répare le sien, fait une descente record et remporte la médaille d'or.

Et pourtant, nous sommes aux Jeux olympiques. Mais Monti refusa « la victoire à tout prix ». Il y gagna quand même : le Comité international des Trophées du fair-play Pierre De Coubertin devait faire de Monti son premier lauréat.

L'esprit sportif, ça compte!

5. Le maintien de sa dignité

Alors que les quatre premiers éléments de l'esprit sportif relevaient d'attitudes ou de comportements vis-à-vis les autres, l'aspect du maintien de la dignité concerne la propre conduite d'un participant à une activité sportive. Ceci exige une autocritique

constante et demande au participant de toujours garder le contrôle de ses émotions.

Le joueur de golf qui lance son bâton sur un arbre après avoir raté un coup ou le joueur de soccer qui frappe le ballon hors du terrain plutôt que de le remettre à l'arbitre après que son équipe eut accordé un but sont des exemples d'un manque de contrôle de la part des joueurs.

Garder sa dignité malgré la défaite est également une belle marque d'esprit sportif. Même si les athlètes professionnels ne le font pas, pourquoi ne pas aller serrer la main des adversaires après une rencontre pour les féliciter sincèrement d'avoir bien joué, peu importe que l'on soit du côté des gagnants ou des perdants.

Les athlètes et les entraîneurs ont tout à gagner en se comportant dignement en toutes circonstances. Ils ne peuvent ainsi que mériter le respect de tous.

Le maintien de sa dignité en toutes circonstances, ça compte!



Au-delà du sport, l'esprit sportif

La pratique du sport dans un contexte compétitif peut remplir une fonction humaine et sociale. Le sport représente un outil pédagogique privilégié. Bien utilisé, il peut remplir auprès des jeunes un rôle de formation, d'éducation aux grandes valeurs humaines : loyauté, équité, dignité, franchise, respect des autres...

Dans cette perspective, le rôle des entraîneurs est prépondérant sur le genre d'expériences que vivront les jeunes placés sous leur responsabilité. Nous savons tous que l'influence exercée par l'entraîneur sur les jeunes qui lui sont confiés est énorme. Mais à quel point? Selon une étude de la RSSQ, 94 % des jeunes sportifs québécois admettent qu'en général, ils veulent faire ce que leur entraîneur pense qu'ils devraient faire. Comparez ce résultat au 56 % obtenu pour la même question en fonction du père, 52 % en fonction de la mère, 64 % en fonction des professeurs et 43 % en fonction des amis. Dans bien des cas, les entraîneurs débutants ne soupçonnent pas l'ampleur de cette influence.

Il est clair que si nous voulons inculquer des notions d'esprit sportif aux participants, il est essentiel que les entraîneurs fassent eux-mêmes preuve d'esprit sportif dans leurs comportements devant les jeunes.

Les grands athlètes sont aussi perçus par les jeunes participants comme étant des modèles à suivre d'où l'important rôle social qui revient à ces vedettes du sport.



Des athlètes remarquables comme Jean Béliveau, Michel Bossy, Pierre Harvey, Sylvie Bernier, Gaétan Boucher et Sylvie Fréchette assurément sensibles à ce rôle social, se soucient d'observer les règlements, de respecter les officiels et leurs décisions et d'évoluer dans l'équité. Ces athlètes sont caractérisés par le respect qu'ils démontrent à leurs adversaires qu'ils ne dénigrent jamais et par la dignité dont ils font preuve dans la victoire comme dans la défaite.

Les athlètes manifestant de telles attitudes dans le contexte du sport de haut niveau d'aujourd'hui sont

malheureusement trop rares. C'est pourquoi il importe que les entraîneurs et les parents sachent soulever ces exemples positifs et les citer comme modèles à suivre.

Ainsi, dans cette perspective, la victoire à tout prix perd de son sens. Il faut viser la victoire, certes, il faut vouloir être le meilleur, mais dans le cadre d'une compétition loyale. Comme dans plusieurs autres activités humaines, le sport est menacé par l'importance de plus en plus disproportionnée attachée à la victoire, sans se soucier des moyens utilisés pour y parvenir. Le sport doit échapper à cette vision faussée; le sport, comme lieu de formation et d'éducation privilégié pour des milliers et des milliers de jeunes ne vaut-il pas plus que la victoire?

Il faut pourtant plus que des efforts théoriques, plus que des mots; les brochures ne restent que des outils pour la promotion de l'esprit sportif. Le rôle pédagogique doit être partagé par les éducateurs, les parents, les entraîneurs, les joueurs eux-mêmes.

À cet égard, certaines formules d'intervention concrètes permettent de corriger des comportements déviants; en sports collectifs, le programme Franc-jeu qui récompense les preuves d'esprit sportif est instauré dans de nombreuses ligues de hockey et les résultats sont probants. D'ailleurs, le SLS voit en ce système de classement un moyen privilégié pour promouvoir concrètement l'esprit sportif. Les personnes qui désirent en savoir plus sur le

programme Franc-jeu et son implantation peuvent contacter Hockey Québec.

À l'heure donc où l'activité physique et sportive revêt tant d'importance, au moment où le loisir en général devient presque un mode de vie, il apparaît essentiel que chacun utilise pleinement les merveilleuses possibilités offertes par le sport pour la formation des jeunes en gardant constamment en tête que plus que jamais, faire preuve d'esprit sportif, ça compte!

La charte de l'esprit sportif

Les éducateurs, les parents, les entraîneurs, les athlètes, en fait tous les participants sont invités à faire preuve d'esprit sportif en mettant en pratique les dix articles de la Charte de l'esprit sportif. Chacun doit faire sa part pour promouvoir une pratique sportive plus humaine et plus formatrice.

ARTICLE I

Faire preuve d'esprit sportif, c'est d'abord et avant tout observer strictement tous les règlements; c'est ne jamais chercher à commettre délibérément une faute.

ARTICLE II

Faire preuve d'esprit sportif, c'est respecter l'officiel. La présence d'officiels ou d'arbitres s'avère essentielle à la tenue de toute compétition. L'officiel a un rôle difficile à jouer. Il mérite entièrement le respect de tous.

ARTICLE III

Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.

ARTICLE IV

Faire preuve d'esprit sportif, c'est reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.



ARTICLE V

Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser son adversaire.



ARTICLE VI

Faire preuve d'esprit sportif, c'est savoir reconnaître les bons coups et les bonnes performances de l'adversaire.

ARTICLE VII

Faire preuve d'esprit sportif, c'est vouloir se mesurer à un opposant dans l'équité. C'est compter sur son seul talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.

ARTICLE VIII

Faire preuve d'esprit sportif, c'est refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie.

ARTICLE IX

Faire preuve d'esprit sportif, pour l'officiel, c'est bien connaître tous les règlements et les appliquer avec impartialité.

ARTICLE X

Faire preuve d'esprit sportif, c'est garder sa dignité en toutes circonstances; c'est démontrer que l'on a la maîtrise de soi. C'est refuser que la violence physique ou verbale prennent le dessus sur nous.

Références

- BEAUDIN, M. et MARCOTTE, G. *SCORE. Pour un sport socialement rentable*. Brochure explicative de la formule SCORE - Système de classement officiel résultant de l'Éthique - publiée par la Régie de la sécurité dans les sports du Québec, 1985.
- BEAUDIN, M. et MARCOTTE G. *Manuel d'implantation de la formule SCORE*. Publié par la Régie de la sécurité dans les sports du Québec, 1985.
- COMITÉ NATIONAL D'ÉTUDE SUR LES JEUX DE L'ENFANT. *Jouez franc-jeu. Code sportif pour les enfants*. Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, 1979.
- COMITÉ FRANÇAIS POUR LE FAIR-PLAY. *Le fair-play*. Définition du fair-play et exemples tirés des Jeux olympiques.
- DESHAIES, P., VALLERAND, R. et CUERRIER, J.P. *La connaissance et l'attitude des jeunes sportifs québécois face à l'esprit sportif*. Étude réalisée pour le compte de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec auprès de 1056 jeunes de 10 à 18 ans, 1984.
- RÉGNIER, G. *La pratique du sport de compétition développe-t-elle vraiment l'esprit sportif chez les participants?* Étude menée par la Régie de la sécurité dans les sports du Québec auprès de 600 jeunes de 11 ans de quatre régions du Québec, 1984.